



Conseil Municipal

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjointes
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François
M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal
Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie
M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques
M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle
Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François
Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

SECRETARE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine



ADHESION AU SDITEC

DELIBERATION N°2017/06 – 073



ADHESION AU SDITEC DELIBERATION N°2017/06 – 073

Le syndicat Départemental pour l'informatique et les Technologies de Communication (SDITEC), en application des articles L5721-1 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales, constitue un syndicat mixte. Il a pour objectif d'accompagner les collectivités charentaises dans l'appropriation des processus dématérialisés au service du citoyen (solutions logicielles de gestion administrative, Matériels, systèmes, réseaux de communication, consommables...).

Une adhésion au SDITEC permettrait à la collectivité :

- D'avoir un interlocuteur unique lorsqu'elle connaît des difficultés,
- D'être représentée à travers une diversité d'institution.
- De bénéficier d'un accompagnement juridique spécifique à l'informatique,
- De s'assurer de la pertinence de l'investissement et du choix technologique, notamment au travers de tests et d'évaluations des produits,
- D'avoir des prix justes, grâce par exemple aux achats groupés,
- D'obtenir des formations au bénéfice des élus et agents de la collectivité.
- Et de maintenir la compétence informatique en Charente.

Le coût de l'adhésion au SDITEC établi sur la base d'une population de 8 188 habitants s'élève à la somme de 5 593.28 €.

Pour information, le contrat actuellement en cours avec le prestataire informatique prend fin au 30 juin 2017 (coût annuel en 2016 de 2 880 € TTC et proposition à venir de 5 760 € : doublement de la facture au renouvellement du contrat).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

D'ADHERER au Syndicat Mixte à Vocation Informatique,
DE NOMMER Jean-Pierre O'BYRNE, représentant délégué de la commune à ce Syndicat,
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En Mairie, le 23 juin 2017
Le Maire,

Jean-François DAURÉ